

Délibération portant
Sur le report des épreuves d'examen en raison des conditions climatiques.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion du 22 juin 2026

Report des épreuves d'examen en raison des conditions climatiques.

- Vu les articles L712-6 et L712-2 du code de l'éducation ;
- Vu les conditions météorologiques annoncées par les autorités ;

Article 1 :

En raison des conditions climatiques annoncées susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à la santé des étudiants et des personnels, les épreuves d'examen des formations initiales prévues en présentiel les mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 juin sont reportées à la semaine du 29 juin au 3 juillet.

Les examens oraux prévus à ces dates peuvent être organisés en distanciel.

Article 2 :

La Commission autorise le Président de l'Université à prolonger le calendrier de report prévu à l'article 1 en fonction de l'évolution des conditions météorologiques.

Article 2 :

La Commission autorise le Président de l'Université à prolonger le calendrier de report prévu à l'article 1 en fonction de l'évolution des conditions météorologiques.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 20 Contre : 0 abstention : 2

Fait à Caen, le

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI


Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :